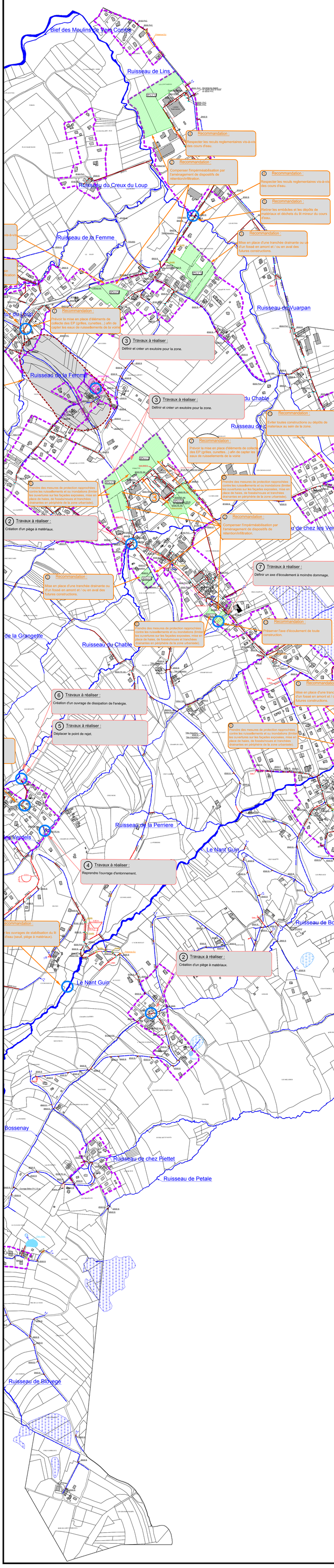


Echelle 0 125 250 m

Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de Pers-Jussy

ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT "VOLET EAUX PLUVIALES"

SCHÉMA DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

ANNEXES SANITAIRES AU PLU - VOLET EAUX PLUVIALES

Propositions de travaux et recommandations

Planche Est

Réglementation : Article L2224-10 du CGCT - Alinéa 4
"Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement."

Réseaux :
- Ø 800 BA — Réseau EP public
- Fossé
- Ruisseau
- Fossé bétonné
- Caniveau, cunette
- Branchement EP
- Bassin de rétention

Divers :
- Contour PLU
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Mise à jour du bâti / bâti futur
- Zone humide (inventaire départemental)
- Zone humide (Observation de terrain NICOT 2017)
- Ruissellements et divagations
- Bassin
- Thalweg
- Secteur présentant un dysfonctionnement

Travaux:
- Travaux à réaliser → Propositions de travaux définies pour les secteurs d'étude prioritaires
- Travaux → Proposition de travaux pour résoudre les dysfonctionnements et permettre l'ouverture à l'urbanisation de SPU
- Recommandation → Recommandations
- Travaux futur à court, moyen et long terme
- Réseau à créer proposé dans le cadre du SGEP
- Caniveau à créer proposé dans le cadre du SGEP
- Enrochements libres à créer dans le cadre du SGEP
- Enrochements bétonnées à créer dans le cadre du SGEP
- Regard E.P. à créer dans le cadre du SGEP
- Regard grille E.P. à créer dans le cadre du SGEP

Emprise réelle du plan :

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date 28 mars 2019 approuvant le PLU de la commune de Pers - Jussy.

Le Maire

Tvx n°	Nature des travaux	Objectif	Coût de réalisation
1	Redimensionnement du réseau EP de la route de la Crosaz et de la route de Reignier. Mise à ciel ouvert et redimensionnement de l'exutoire du bassin versant situé en aval de la RD n °102 (rejet au ruisseau de la Femme).	Court terme	117 450 € HT
2	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose d'enrochements bétonnés - **Alternative 1**	Court terme	35 350 € HT
2.1	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose de gabions - Alternative 2	Court terme	35 900 € HT
2.2	Mise en place d'aménagements de stabilisation des berges avec pose de caissons végétalisés - **Alternative 3**	Court terme	39 950 € HT
	TOTAL GLOBAL:		152 800 € HT

Date : 22 Mars 2019
Echelle : 1/5 000
Fichier : TRX_Pers_Jussy_SGEP_2017.dwg
Dessin : S. BRUN

NICOT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Altaïs, 57 rue Cassiopée
74650 ANNECY - CHAVANOD
Tel: 04.50.24.00.91
www.eau-assainissement.com
E-mail: contact@nicot-ic.com
EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT